



RAPPORT ANNUEL

2014

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC

SIRED : Collecte et traitement des déchets.

SPANC : Assainissement non collectif.

CONTEXTE

Ce rapport annuel a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2014.

Au 1^{er} janvier 2014, deux nouvelles communes adhèrent au SIVOM : Romenay et Ratenelle soit un peu plus de 1 100 foyers supplémentaires. (Arrêté préfectoral 20132156-0006 du 23 décembre 2013).

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples** du Louhannais regroupe les 47 communes suivantes :

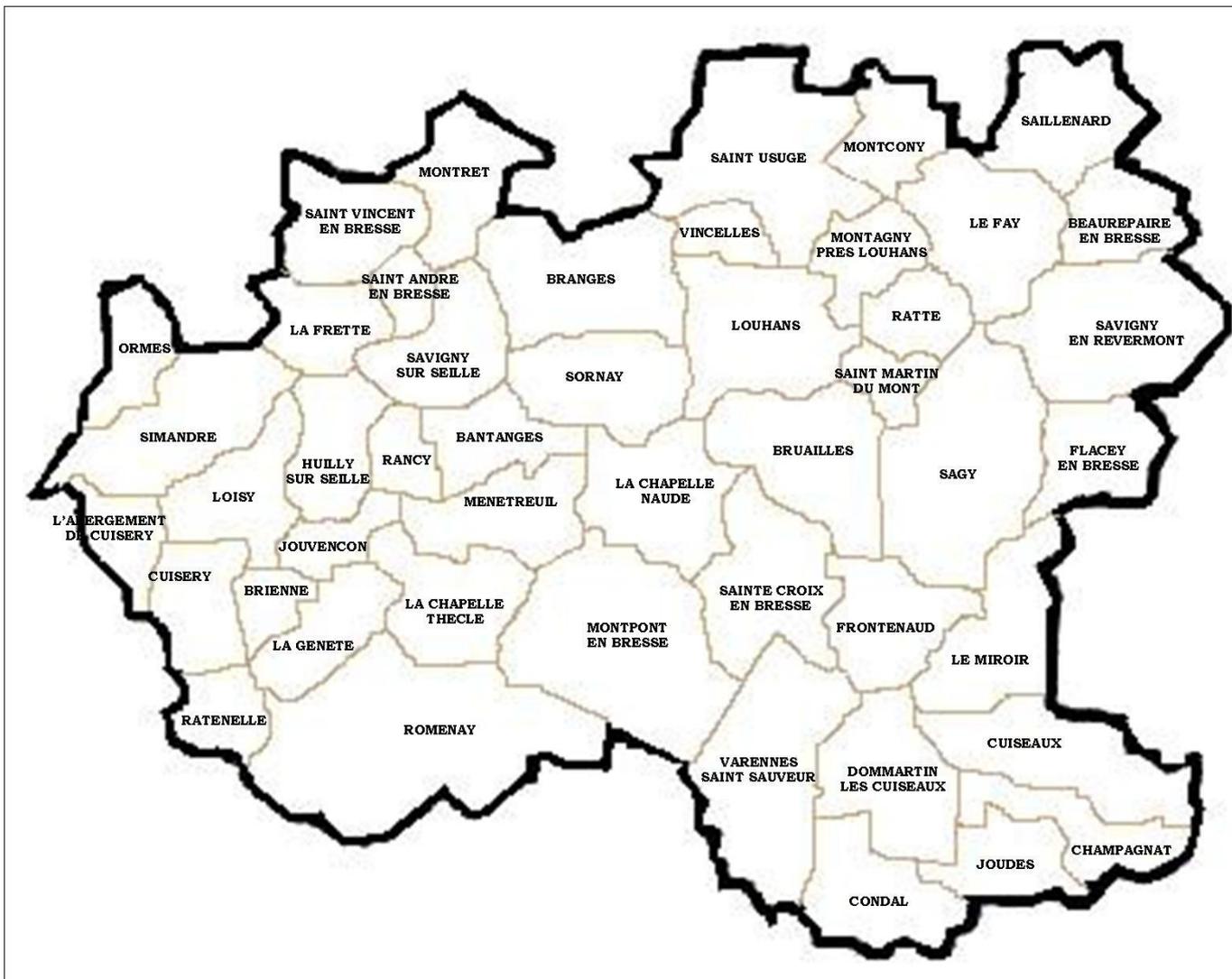
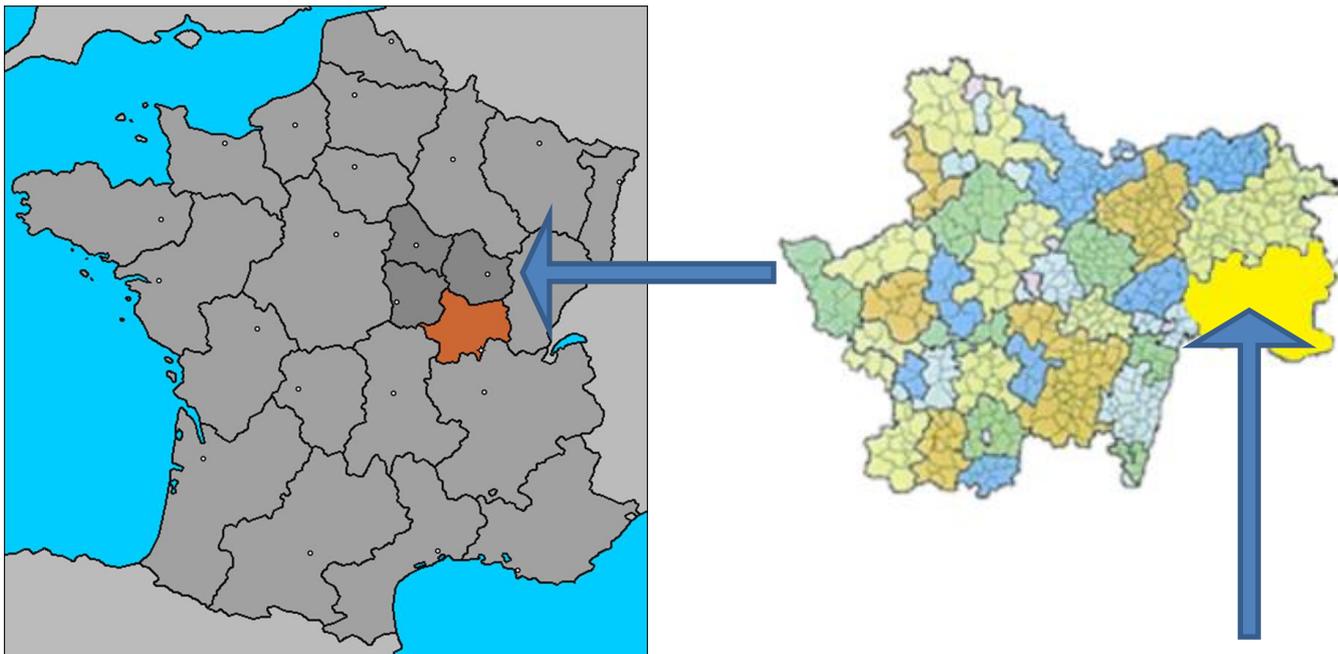
L'Abergement de Cuisery; Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle-Naude, La Chapelle-Thecle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin les Cuiseaux, Flacey, Frontenaud, Huilly sur Seille, Joudes, Jouvencon, La Genète, La frette, Le Fay, Le Miroir, Loisy, Louhans-Chataurenaud, Ménetreuil, Montagny près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratenelle, Ratte, Romenay, Sagy, Saillenard, Savigny sur seille, Savigny en Revermont, Simandre, Sornay, Saint André en Bresse, Sainte-Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint Usuge, Saint Vincent en Bresse, Varennes saint Sauveur, Vincelles.

La population INSEE du SIVOM est évaluée pour 2014 à 41 313 habitants (population municipale). Le service a quant à lui recensé 41 498 usagers du service dans son fichier de redevance.

Le SIVOM est composé de deux services :

- ❖ Le Service Intercommunal de Ramassage et d'Élimination des Déchets (SIRED)
Ce service créé en 1981 ne regroupait au départ que quelques communes pour arriver à 47 début 2014.
- ❖ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Ce service a été créé en 2006 par une modification des statuts du syndicat.

Situation géographique et carte du territoire :

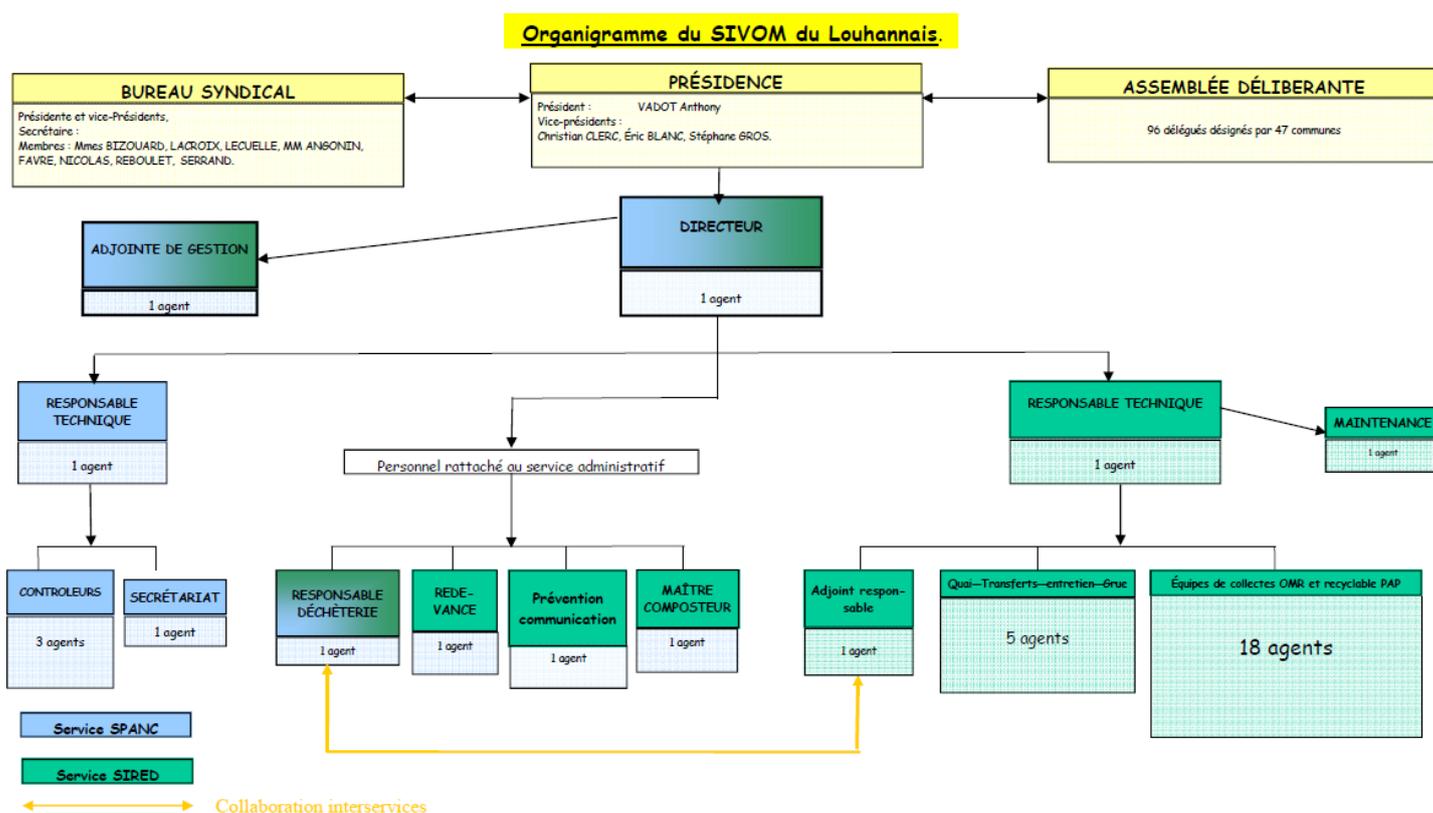


FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIVOM

Le SIVOM est un EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunal. À ce titre, il fonctionne comme une commune. Le maire est remplacé par un président et les adjoints par 3 vice-présidents. Le conseil communautaire est constitué de 96 membres (2 par commune / 4 pour Louhans-Chateaufort) y compris président et vice-présidents.

Les décisions sont préparées par le président, débattues en bureau (12 conseillers) puis débattues à nouveau et votées en assemblée générale. Pour être adoptée une décision doit recueillir la majorité des voix. Pour certaines décisions importantes cette majorité est de 2/3 des membres présents au vote.

1. Organigramme (Les élus sont ceux issus des élections d'avril 2014)



L'effectif du SIVOM est de 37 personnes, 5 au SPANC et 32 au SIREB

**SERVICE INTERCOMMUNAL
DE RAMASSAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS
(SIRED)**

I DÉFINITIONS

II PRÉSENTATION DU SIRED

III - LES RESULTATS 2014

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles
2. La collecte sélective
3. Les déchèteries
4. Le traitement des déchets ménagers
5. La communication :
6. La Prévention et la réduction des déchets :

IV - LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES

V - INDICATEURS FINANCIERS

I - DÉFINITIONS

Les déchets ménagers sont constitués par l'ensemble des déchets produits par les ménages.
Déchets ménagers = ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables + déchets collectés en déchèteries

Ordures ménagères résiduelles (OMr) :

Sont considérés comme ordures ménagères résiduelles tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

Déchets recyclables :

Sont considérés comme déchets recyclables tous les déchets qui, après traitement, peuvent être réintroduits, dans le cycle de production d'un produit. Ces déchets recyclables sont :

- Emballages recyclables : les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruits, soda...), les bouteilles en plastique opaques (produits d'entretiens, lessives, lait...), les emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, barquettes en aluminium, les aérosols non toxiques), les emballages en carton, les suremballages en carton et boîtes en carton et les briques alimentaires.
- Journaux magazines : papiers (de bureau...), journaux, magazines, prospectus sans films plastiques.
- Verres en mélange : bouteilles, canettes, bocaux et pots en verre blanc ou de couleur

Ordures ménagères = ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables

Les déchets collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés comme ordures ménagères, bien que provenant pour l'essentiel des ménages. La plupart de ces déchets sont recyclables ou valorisables. Une partie de ces déchets, ni recyclable, ni valorisable sont appelés déchets ultimes et sont enfouis.

Déchets "assimilés aux déchets des ménages"

Sont considérés comme déchets "assimilés aux déchets des ménages" tous les déchets dont la nature est identique à celle des déchets ménagers mais produits par une activité professionnelles (commerçants, artisans...).

La circulaire du 18 mai 1977 mentionne que le service d'élimination des déchets "comprend aussi les déchets d'autres origines qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages".

Le SIVOM accepte ainsi les déchets assimilés des professionnels situés sur son territoire.

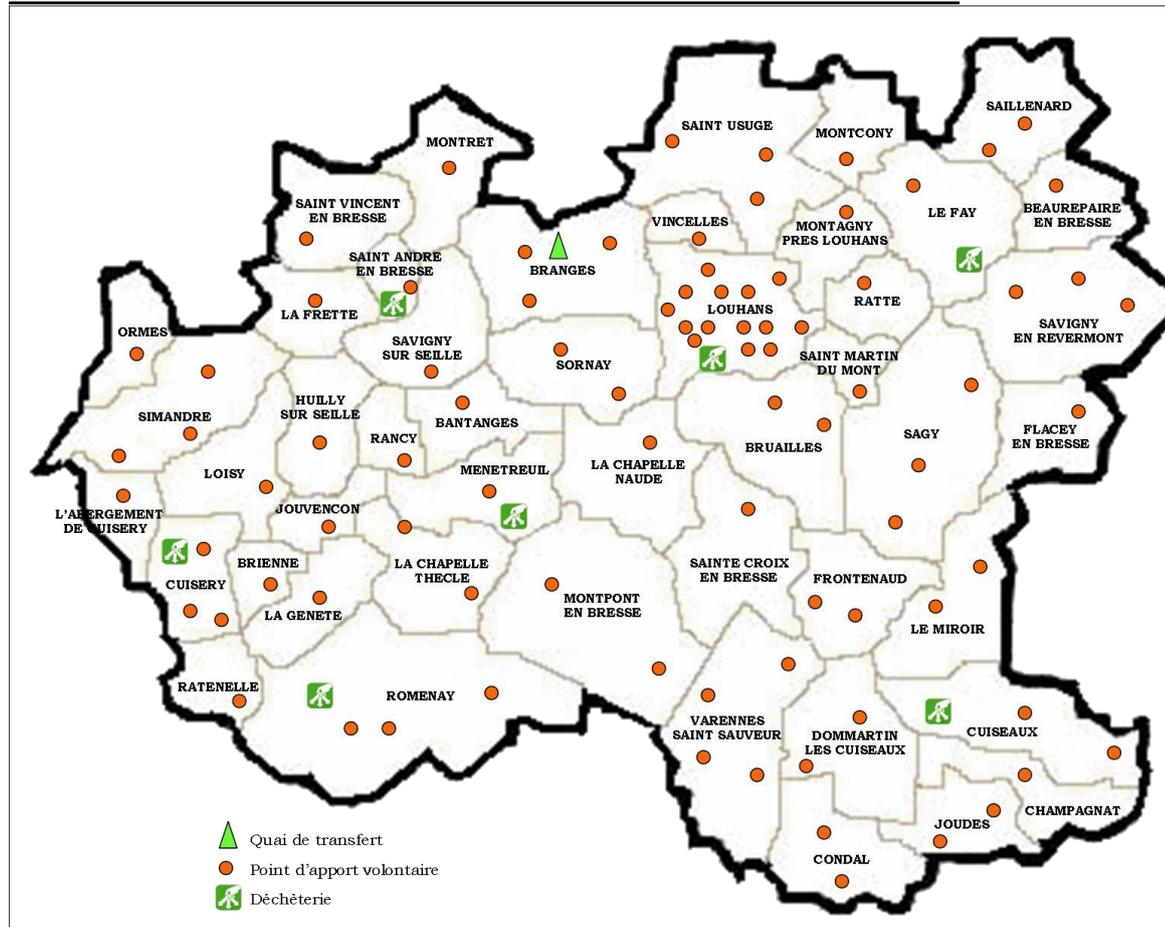
Rappel : Article L541-2 du code de l'environnement. « Toute personne qui produit ou détient des déchets (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

Service en régie :

Le SIRED assure avec son propre personnel la gestion du service.

II - PRÉSENTATION DU SIRED

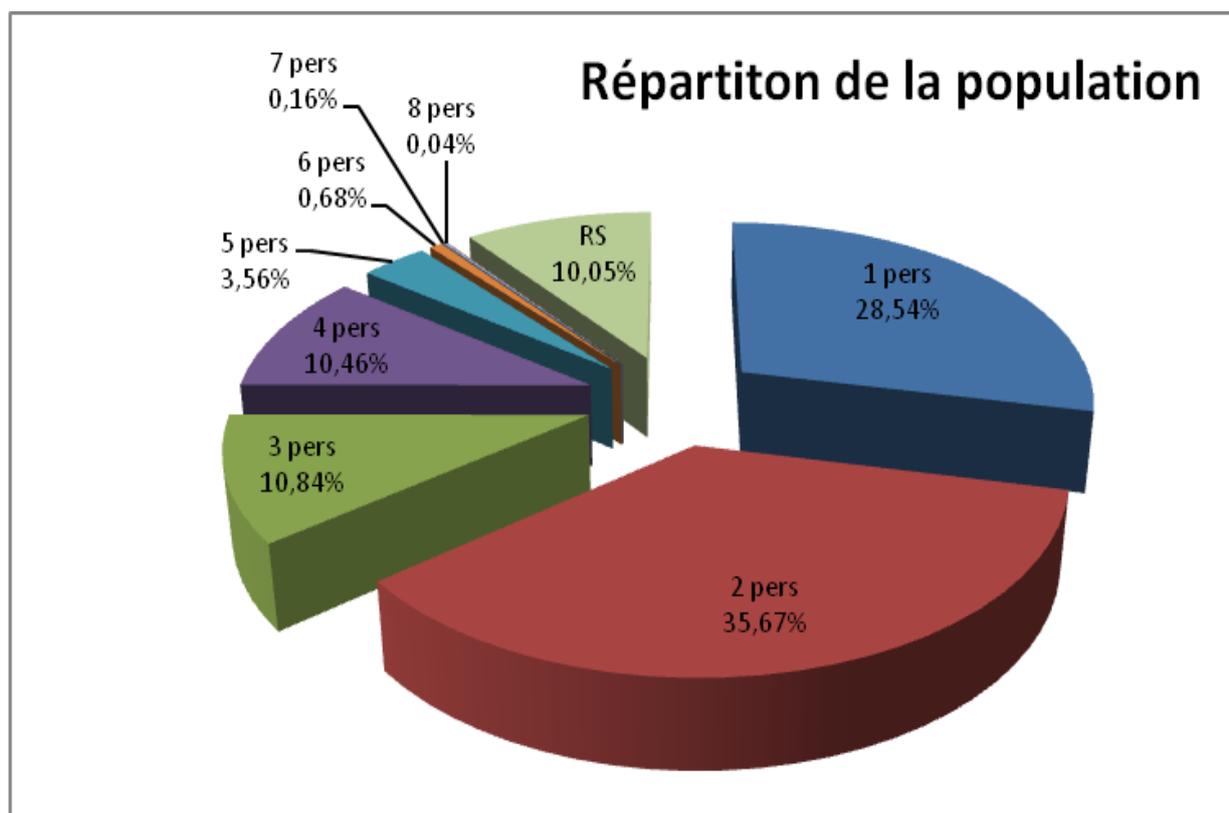
La carte du territoire et des infrastructures dédiées au service :



La population du SIRED du Louhannais :

FOYER	collecte 1 fois par semaine OMr	collecte 1 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	collecte 2 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	
	Toutes communes exceptées Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaufrenaud et Sornay	Les communes de Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaufrenaud et Sornay	Zone 3 de Louhans et Z1 de Cuisery	Total foyers
1 pers	3448	2103	336	5887
2 pers	4820	2296	105	7221
3 pers	1476	605	58	2139
4 pers	1494	582	17	2093
5 pers	492	172	9	673
6 pers	83	41	0	124
7 pers	20	9	0	29
8 pers	7	0	0	7
RS	1756	252	4	2012
TOTAL	13596	6060	529	20185
Population Totale	28 402	12 259	837	41498
	68,44%	29,54%	2,02%	
professionnel	1020	767		

La population a augmenté de 1 954 habitants soit de 4,94%. 1844 sont de nouveaux usagers venus de Romenay et Ratenelle, 110 sont de nouveaux usagers de l'ancien territoire.



Les compétences obligatoires du SIRED du Louhannais sont :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
- La collecte sélective des déchets ménagers recyclables (en point d'apport volontaire sur 47 communes depuis 1999 et en porte à porte sur 5 communes depuis mars 2003).
- La collecte et le traitement des déchets dans les 7 déchèteries
- La formation et l'information du public

* Dans le cadre de la collecte des déchets, le SIVOM met à disposition trois bornes pour la récupération et l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) pour les personnes en automédication. Un éco-organisme a été créé spécialement pour gérer la gestion de ces déchets (DASTRI). De fait depuis le 30 mars 2014, le SIVOM a cessé son service et DASTRI a pris le relais en travaillant directement avec les pharmaciens.

* Le SIVOM, dans le cadre de la formation et l'information du public sur la réduction des déchets, assure la vente de composteurs et la location de broyeurs.

III - LES RESULTATS 2014

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) :

↳ La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie.

Ces déchets sont collectés en porte à porte par nos camions bennes ordures ménagères. Les OMr sont compactées sur notre quai de transfert à Branges puis sont transportées au centre d'enfouissement technique de Chagny par les agents et véhicules du SIVOM.

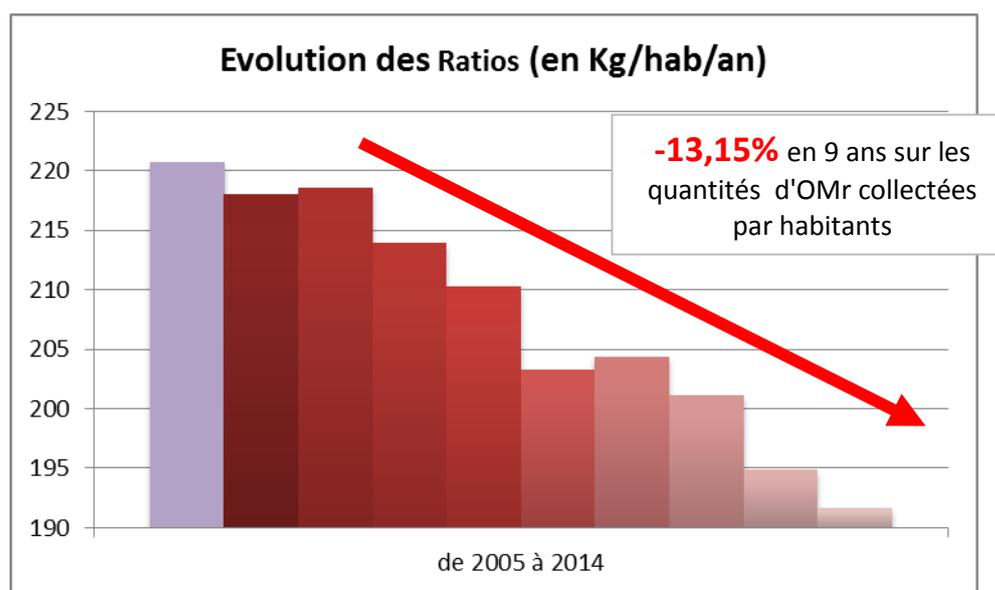
La compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » a été transférée au SMET Nord-Est 71. - Montant de la prestation rémunérée au SMET Nord Est 71 pour l'enfouissement des ordures ménagères : 800 804€ HT (607 373€ en 2013). Hausse du prix du traitement au SMET de 21,16 € HT par tonne entre 2013 et 2014 (de 79,65 à 100,81 € HT/T) du fait de la création de l'usine de méthanisation.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées en 2014 est de 7 951,32 Tonnes soit 191,60 Kg/ hab/an. (194,93 en 2013 soit -1,74 %)

Flux	Tonnages 2014	Ratios 2014 (kg/hab)	Tonnages 2013	Ratios 2013 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)	Moyenne nationale* (kg/hab)
OMr	7951,32	191,60	7708,40	194,93	214,60	264,55

* Année de référence 2013

Depuis le lancement du programme de prévention et de réduction des déchets, en 2009 la quantité d'OMr par habitant est passée de 210,34 kg en 2009 à 191,6 en 2014 soit plus de 9% de diminution.



2- Le quai de transfert

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont regroupées au quai de transfert de Branges. Les camions déversent leur contenu d'OMR dans des bennes qui sont compactées. Puis les agents du SIVOM transportent ses bennes étanches compactes jusqu'au centre d'enfouissement technique de Chagny

3- Le centre d'enfouissement technique :

Lorsque les camions du SIVOM arrivent sur le site du centre d'enfouissement, ils passent sur un pont bascule afin d'établir des bons de pesés puis un portique de détection radioactive. Ensuite ils se dirigent vers les casiers pour décharger leurs OMR.

Un casier est un trou d'environ 5 000 m² où sont déposés les OMR. Cette alvéole est protégée d'une géo-membrane dans le fond puis remplie de déchets sur 12 m de hauteur. Une fois rempli, le casier est recouvert d'argile. On récupère alors les jus (lixiviats) et le gaz produit.



1- Collecte

Elle est réalisée par 5 équipes (1 chauffeur + 2 éboueurs), sur des circuits de ramassage établis en collaboration avec les élus locaux. Chaque équipe travaille 35 heures sur 5 jours.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue sur Louhans de 1 à 2 fois selon les quartiers (centre ville 2 passages).

Les 46 autres communes sont collectées 1 fois par semaine

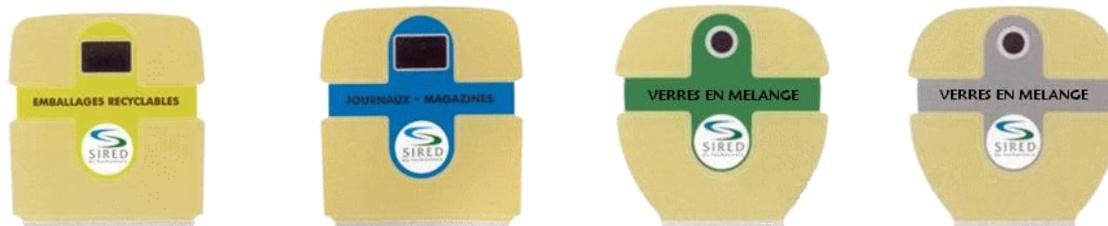
4- La collecte du méthane :

Des puits d'extraction sont alors installés pour récupérer les gaz produits (méthane). Ce méthane est alors envoyé dans des turbines et transformé en électricité, revendue à EDF

2. La collecte sélective :

Le SIRED a mis en place à partir d'Octobre 1999, 80 points d'apport volontaire dans les communes.

Chaque point comprenait 1 bac jaune (emballages recyclables), un bleu (journaux magazines), un vert (verre de couleur) et un gris (verre blanc). Aujourd'hui le verre de couleur et le verre blanc sont collectés en mélange dans les bacs verts et blancs. 93 points complets sont installés sur l'ensemble du territoire avec parfois plusieurs bacs de la même couleur pour pouvoir accueillir la quantité apportée entre deux tournées de collecte. En plus de ces 93 points 5 points de collecte de journaux magazines sont installés seuls (enseignement et administration) ainsi que 8 points de collecte du verre (campings, piscine ...).



↳ **La collecte sélective est réalisée en régie;** le tri des déchets issus de cette collecte est réalisé par le SIRED ou confié à une entreprise privée, dans le cadre d'un marché de prestations de services. Le recyclage de ces déchets est confié à des entreprises privées sous forme de contrats de reprise.

Les emballages recyclables transitent par le quai de transfert du SIRED où ils sont compactés dans les bennes de transport avant d'être acheminés vers un centre de tri.

Pour la première année, le tri des journaux-magazines est réalisé au SIRED avant d'être transporté au SYDOM du Jura à Lons Le Saunier pour y être pris en charge par le recycleur. Cette nouvelle procédure a permis d'économiser plus de 60 000 euros par rapport à l'année précédente (51 129€ sur le tri, le reste sur les conditions de revente). Le seul problème nouveau à résoudre est le tri du papier sur notre site. Le SIRED ne possède pas en 2014 de local approprié et ce tri se réalise en extérieur avec les difficultés que cela représente (vent, pluie). Par conséquent des aménagements seront à prévoir en 2015.

Le verre est transporté directement par le SIRED chez le recycleur à Chalon sur Saône qui le trie lui-même avant de le transformer en matière première.

Pour améliorer la performance de collecte des emballages recyclables (ratio par habitant), le SIRED du Louhannais a mis en place à partir du 1^{er} mars 2003 la collecte sélective en porte à porte pour les communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaufort. Leurs habitants sont pourvus en sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile par les agents du SIRED. Les bacs restent présents dans ces communes. Pour ces cinq communes, des sacs jaunes sont distribués sur dans un local communal chaque année, accompagnés d'un calendrier de collecte.

Dans ces sacs et bacs jaunes, sont collectés les emballages recyclables suivants : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques.

La collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un rippeur.

- Louhans et Chateaufort sont collectées le mardi une semaine sur deux.
- Cuisery et Cuiseaux sont collectées le mercredi une semaine sur deux.
- Branges et Sornay, le jeudi une semaine sur deux.

Matériaux	Collecte en PAP	Collecte en PAV	Habitants desservis
Emballages	☑	☑	13 096 en PAP+ PAV et 41 498 en PAV
Papiers-Journaux-Magazines		☑	41 498
Verres		☑	41 498

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte à Porte

Evolution des tonnages collectés entre 2005 et 2014 / Ratios

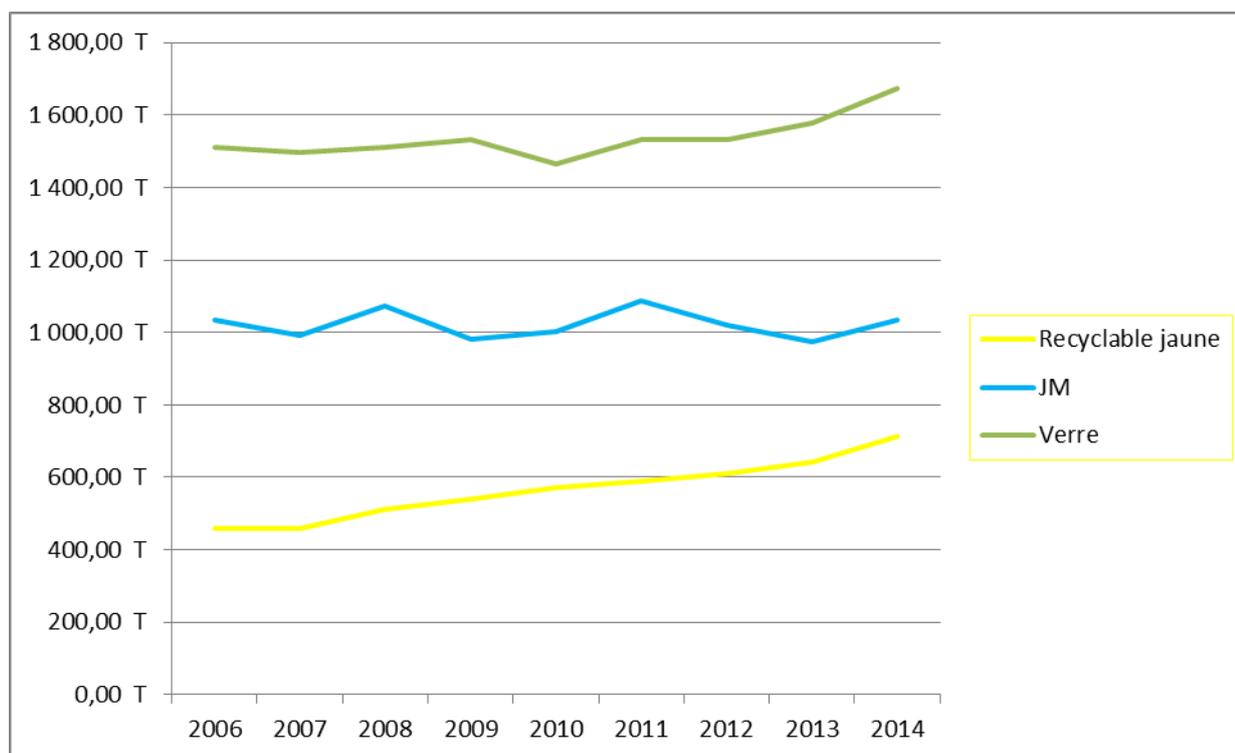
	Emballages Recyclables	Journaux- Magazines	Verres en mélange	TOTAUX
2005	439,22	982,44	1499,82	2921,48
2006	457,14	1033,2	1511,1	3001,44
2007	460,24	993,1	1497,24	2950,58
2008	512,24	1074,02	1490,08	3076,34
2009	541,08	981,4	1533,18	3055,66
2010	572,08	1002,53	1464,62	3039,23
2011	588,48	1086,58	1541,32	3216,38
2012	610,5	1021,32	1532,6	3164,42
2013	643,38	974,58	1576,72	3194,68
2014	714,62	1035,64	1672,90	3423,16
Evolution 2005/2014	62,70%	5,42%	11,54%	17,17%
Evolution 2013/2014	11,07%	6,27%	6,10%	7,16%

	Emballages Recyclables	Journaux- Magazines	Verres en mélange	TOTAUX
2013	643,38	974,58	1576,72	3194,68
Par habitant	16,27 kg	24,65 kg	39,87 kg	80,79 kg
2014	714,62	1035,64	1672,90	3423,16
Par habitant	17,22 kg	24,96 kg	40,61 kg	82,49 kg
2012/2013	5,84%	1,26%	1,86%	2,10%

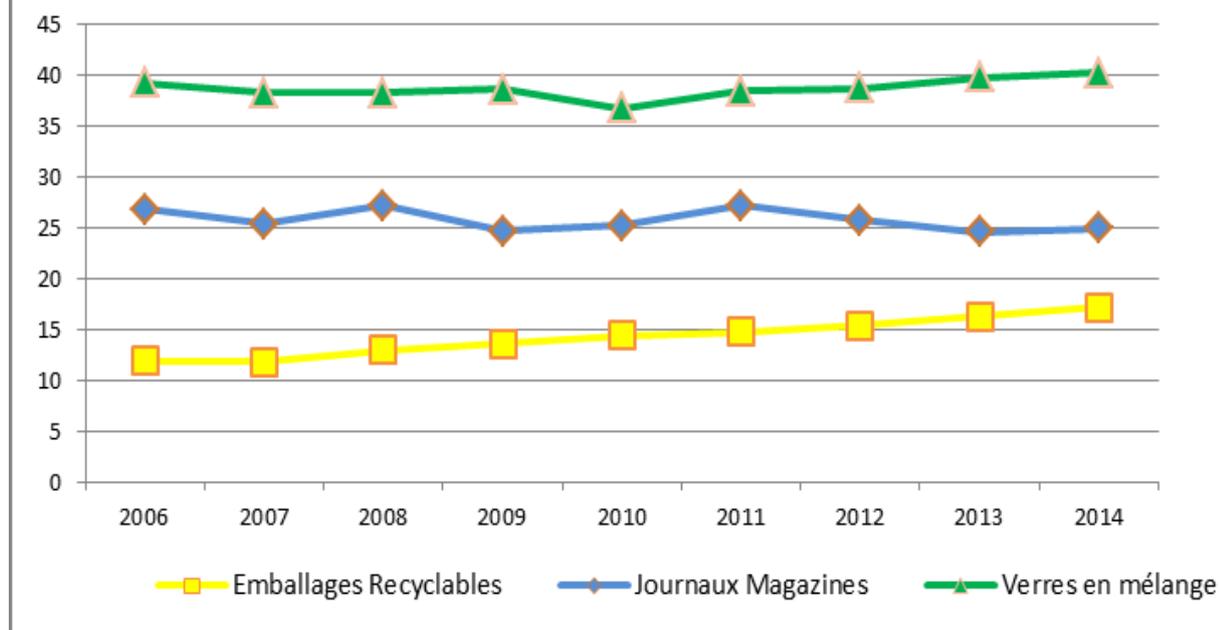
L'évolution de la population est sur le même temps de 4,94%.

La collecte d'OMR qui a baissé de 1,74% par habitant et la quantité d'emballage recyclable a augmenté de 2,1% par habitant dans le même temps. Il est donc possible de considérer que le geste de tri a progressé sur l'année. L'évolution sur 10 ans est surtout sensible pour les emballages du bac jaune. Le verre et le papier étant plus facilement identifiables par les usagers les résultats ont été meilleurs dès le départ.

Evolution des tonnages de matériaux recyclables :



Evolution des ratios de déchets recyclables par habitants



Attention les quantités collectées ne sont pas les quantités recyclées.

Quantités collectées = quantités recyclées + refus

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi
Emballages	171,02	13 096	13,06	404,10	41 498	9,74	587,98		10,69
Refus de tri emballages	32,86	13 096	2,51	106,64	41 498	2,57	126,64		2,55
TOTAL emballages	203,88		15,57	510,74		12,31	714,62		13,24
Journaux et magazines				1035,64	41 498	24,96	1 035,64	41 498	24,96
Verre				1672,9	41 498	40,31	1 672,90	41 498	40,31
TOTAL général	203,88		15,57	3219,28		77,58	3423,16		78,51

Refus de tri des emballages : 18,50% (pour rappel 19,18% en 2013)

- En moyenne, refus de tri des emballages en PAP : 16,12 % sur 28,53% des tonnages d'emballages collectés.
- En moyenne, refus de tri des emballages en PAV : 20,88 % sur 70,57% des tonnages d'emballages collectés.

Evolution des quantités des matériaux recyclés :

Matériaux	Quantités en tonnes 2013	Quantités en tonnes 2014	Evolution des tonnages
Acier	105,68	81,93	-22,5%
Aluminium	5,50	6,08	10,5%
Briques alimentaires	30,99	42,76	38,0%
Plastiques	151,16	202,94	34,3%
Cartonnettes	167,34	181,22	8,3%
Verres	1560,24	1672,90	7,2%
Journaux Magazines	974,58	1035,64	6,3%
Total déchets recyclés	2995,49	3223,48	7,6%

Attention, les chiffres des tonnages recyclés sont à relativiser. En effet, il existe, d'une année sur l'autre, des stocks dans les centres de tri pour certains matériaux...si une livraison est faite le 2 janvier au lieu de 31 décembre, les évolutions peuvent être très importantes et donc faussées.

Matériaux triés	Repreneurs désignés par le contrat Eco-Emballages
<u>Emballages Recyclables :</u> -Bouteilles et flacons plastique (PET/PEHD) -Acier -Aluminium -Briques alimentaires -Cartonnettes (EMR)	« Valorplast » à Puteaux (92) « Arcelor Packaging International » à Paris (75) « Regéal Affimet » à Compiègne (60) « Novatissue » à Laval sur Vologne (88) « DS SMITH CHOUANARD » à Coullons (45)
- Journaux-Magazines	« Norske Skog Golbey SA » à Golbey (88)
- Verre	« Verallia - Saint Gobain Emballage » à Chalon/Saône (71)

Coût du tri des emballages recyclables (jaune) : 227 128 € par Bourgogne recyclage à Travoisy

Pour le verre, pas de coût de tri direct.

Pour le papier, le tri se fait en régie, sans embauche supplémentaire par rapport à 2013. Soit une économie directe de 51 129 € par rapport à 2013 ou une prestation était payée à Bourgogne recyclage.

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables

Matériaux	tonnes valorisées en 2014	performance (Kg/hab/an)	SOUTIENS MATIERE par Eco Emballages
			soutien total
Plastique	202,94	4,94	156 972,60 €
Acier	81,93	1,99	6 592,63 €
Aluminium	6,08	0,15	2 193,23 €
Briques alimentaires	42,76	1,04	12 986,80 €
Cartonnettes+ cartons déchèteries	622,55	10,70	115 281,61 €
Verres	1672,94	40,69	9 553,03 €
total	2629,21	59,50	303 579,89 €
Tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale			53 389,66 €
Total HT			356 969,55 €
Autres soutiens :			
Soutien à l'action de sensibilisation			30 495,31 €
Soutien autres valorisations			9 867,60 €
TOTAL GLOBAL			397 332,46 €

Rappel en 2013 nous avons eu un soutien total de 412 617,47€ soit une baisse de 3,7% des aides Eco-Emballages. La baisse de 2013 par rapport à 2012 était déjà de l'ordre de 6%

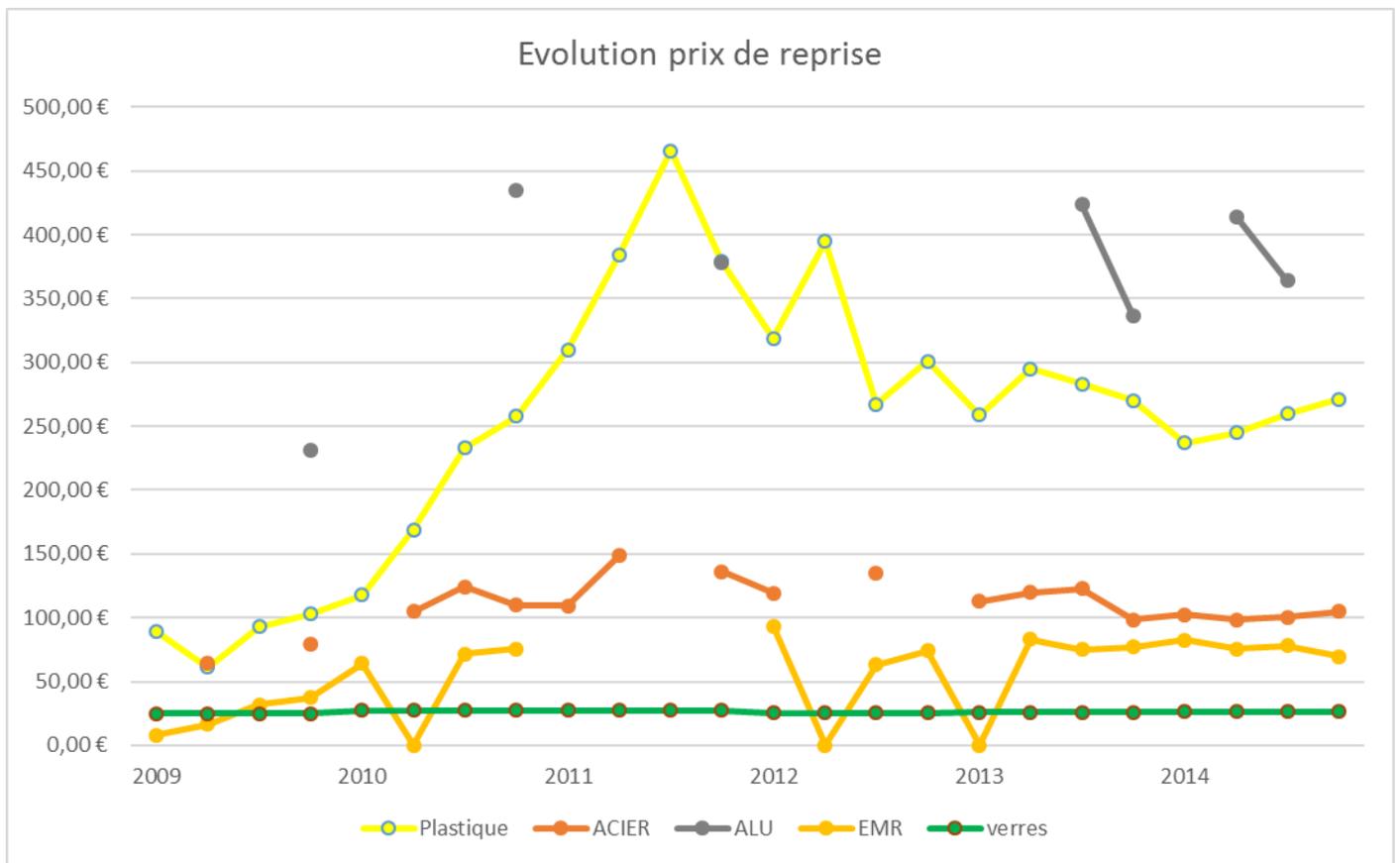
Les contributions d'éco-emballages dépendent à la fois des quantités recyclées et des ratios par rapport au gisement estimé. Toutes les quantités collectées ne sont pas recyclées. Il y d'une part les refus et d'autre part les stocks de matériaux chez le trieur.

C'est l'ensemble de ces paramètres qui est pris en compte.

Autres soutiens : Ecofolio pour le papier : 34 907 € en 2014 pour 35 591 € en 2013.

Recettes des matériaux vendus aux repreneurs agréés :

	année 2010	année 2011	année 2012	année 2013	année 2014	Evolution 2013/2014
Plastique	38 164,31 €	100 334,99 €	76 072,05 €	41 823,02 €	45 258 €	+8,21%
Acier	8 930,48 €	14 157,17 €	6 669,75 €	11 803,92 €	6 672 €	-0,43%
Aluminium	1 933,58 €	1 585,75 €	1 370,03 €	2 077,99 €	2 403 €	+15,64%
Briques alimentaires	- €	- €	- €	- €	- €	
Cartonnettes	12 743,21 €	23 325,08 €	15 609,06 €	13 245,47 €	14 578 €	+10,06%
Papiers Journaux Magazines	45 143,93 €	48 928,70 €	49 008,80 €	42 205,20 €	64 420 €	+52,64%
Verres en mélange	40 670,46 €	40 904,92 €	38 930,07 €	40 176,18 €	43 899 €	+9,27%
TOTAL	147 585,97 €	229 236,62 €	187 659,77 €	151 331,78 €	177 230 €	+17,11%



Les prix de reprise subissent la volatilité du marché selon la loi de l'offre et de la demande.

3. Les déchèteries

Le SIRED gère sept déchèteries à LOUHANS, CUISEUX, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999), ROMENAY depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.



Déchets d'Elements Electriques et Electroniques (DEEE)



Les déchèteries sont également ouvertes aux artisans et commerçants sous certaines conditions. Le SIRED adhère à charte Régionale pour l'amélioration de L'accueil en déchèterie, des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment de Bourgogne. Cette charte est signée avec : L'ADEME,
Le Conseil Régional de Bourgogne,
Le Conseil General de La Côte D'or,
Le Conseil General de La Nièvre,
Le Conseil General de Saône Et Loire,
Le Conseil General de l'Yonne,
La Chambre Régionale de Métiers et de L'artisanat de Bourgogne,
La CAPEB de Bourgogne,
La Fédération Régionale du Bâtiment de Bourgogne.

Depuis le 1^{er} septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2^{ème} m³ et jusqu'à 5 m³ par apport hebdomadaire quelle que soit la déchetterie utilisée. Les apports au-delà de 5 m³ ne sont pas autorisés.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 15 €/m³. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 30 €/m³ avec la même limite de 5 m³ hebdomadaires.

- Les déchèteries sont construites sur des terrains appartenant aux communes ou communautés de communes, les infrastructures sont réalisées par le SIRED qui en est propriétaire.

- Le gardiennage des déchèteries est assuré par une entreprise privée

- L'évacuation et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont confiés à plusieurs entreprises privées dans le cadre d'un marché de prestations de services.

PRESTATIONS	ENTREPRISES
Gardiennage	Bourgogne Déchets Services Ruffey les Beune (21)
Evacuation et transport des déchets verts	
Evacuation et transport des Déchets Non recyclables (Tout venant)	
Evacuation et transport des cartons	
Evacuation et transport de la ferraille	Bresse Récup' Louhans (71)
Evacuation et transport du bois traité	
Evacuation et transport des Déchets Ménagers Spéciaux	Triadis services Beaufort (39)
Evacuation et transport des batteries	
Evacuation et transport des déchets d'amiante	
Transport des gravats au lieu de traitement	Marmont Louhans (71)

Horaires d'ouvertures des déchèteries :

LOUHANS - Montée de Saint-Claude

Hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1^{er} avril au 31 octobre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

CUISEAUX - Route de Dommartin / CUISERY - Z.I. Route de Tournus

LE FAY - Route de Savigny en Revermont - "Les Guenots"

Hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1^{er} avril au 31 octobre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

MENETREUIL - Route de la Chapelle-Thèle - "Varamagnien" / SAINT ANDRE EN BRESSE - Le Bourg - "Thien"

Hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1^{er} avril au 31 octobre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

ROMENAY - Les Bois Benoits

Hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi	9h00-12h00	
Jeudi		
Vendredi		14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

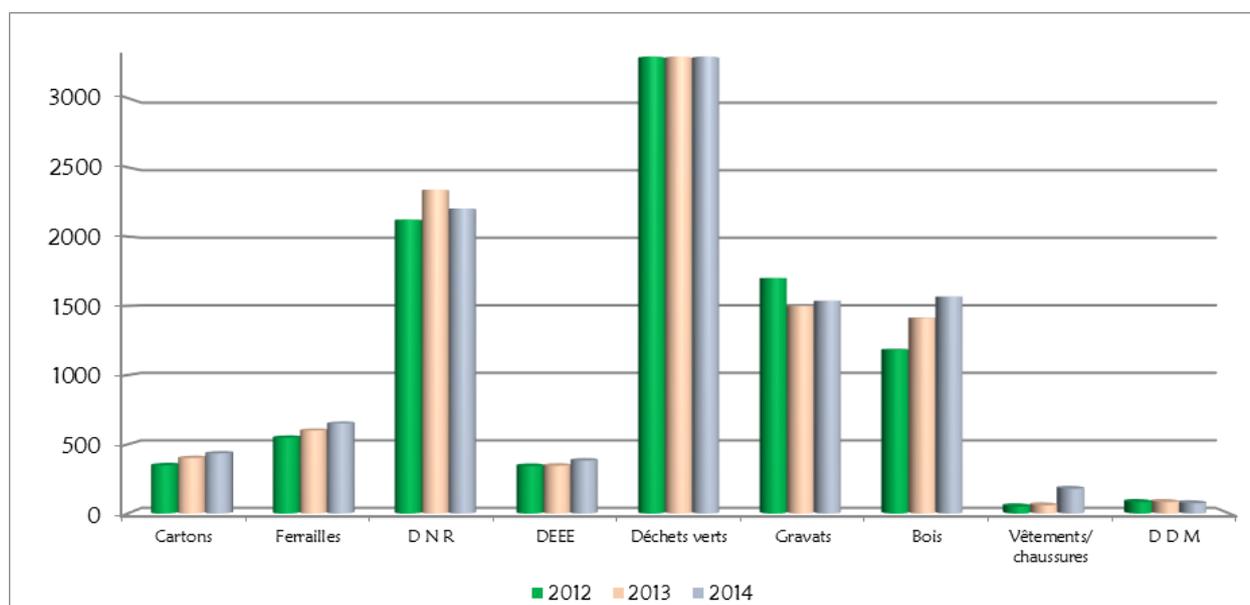
Eté (du 1^{er} avril au 31 octobre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi	9h00-12h00	
Jeudi		
Vendredi		14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

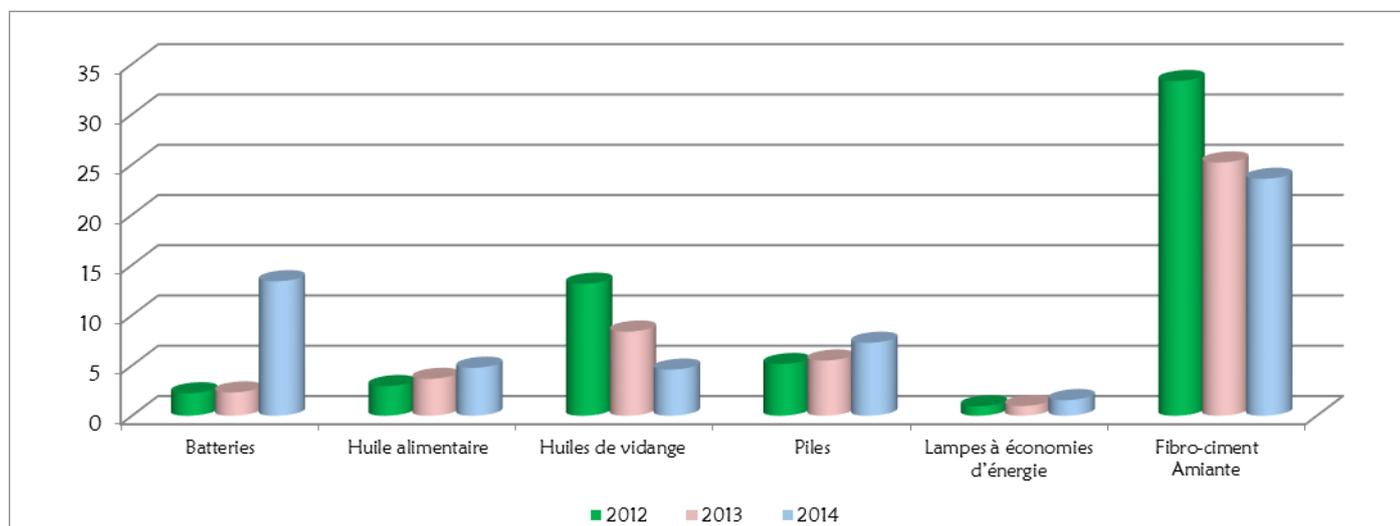
BILAN D'EXPLOITATION DES 6 DECHETERIES :

Catégories de déchets	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014		Répartition 2014
Cartons	348,45	401,12	434,6	8,35%	□	3,94%
Ferrailles	548,92	600,14	650,92	8,46%	□	5,90%
D N R	2123,18	2338,96	2202,92	-5,82%	□	19,96%
DEEE	343,95	345,81	383,56	10,92%	□□	3,48%
Déchets verts	3360,22	3454,88	3951,88	14,39%	□□	35,81%
Gravats	1701,06	1498,86	1535,56	2,45%	□	13,91%
Bois	1183,08	1412,72	1565,74	10,83%	□□	14,19%
Vêtements/ chaussures	52,269	59,993	180,011	200,05%	□□□	1,63%
D D M	83,808	84,03	75	-10,75%	□□	0,68%
Batteries	2,233	2,32	13,38	476,72%	□□□	0,12%
Huiles alimentaires	2,947	3,67	4,77	29,97%	□□	0,04%
Huiles de vidange	13,136	8,37	4,59	-45,16%	□□	0,04%
Piles	5,142	5,494	7,26	32,14%	□□	0,07%
Lampes à économies d'énergie	0,944	0,971	1,554	60,04%	□□	0,01%
Fibrociment Amiante	33,3	25,2	23,57	-6,47%	□	0,21%
TOTAL	9802,64	10242,54	11035,32	7,74%	□	
Par habitant :		259 kg	266 kg	2,7 %		

DNR : Déchets Non Recyclables - DEEE : Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques - DDM : Déchets Dangereux des Ménages

TONNAGES 2011 à 2014





Après une légère baisse (-1,97%) entre 2011 et 2012, les quantités collectées en 2013 ont augmenté de 4,49% par rapport à 2012. Ramené à l'habitant, l'augmentation de 2014 par rapport à 2013 n'est que de 7 kg soit 2,7%. L'augmentation de la production de déchet vert d'une année sur l'autre est, elle de 7,6 kg. Par conséquent, en dehors du déchet vert, la production de déchet à l'habitant n'a pas progressé, ce qui est un signe positif. Les poids d'huiles alimentaires et de vêtements chaussures augmentent. Ce sont là des déchets qui auparavant allaient sans doute à l'enfouissement.

L'accent sera sans doute à mettre sur la production de déchets verts dans les années à venir. Non seulement ces déchets sont pour la plupart traitables chez l'utilisateur pour un coût minime avec production de compost à la clef, mais l'apport de déchets verts représente plus du tiers des entrées, soit un encombrement maximum de l'espace en déchèteries.

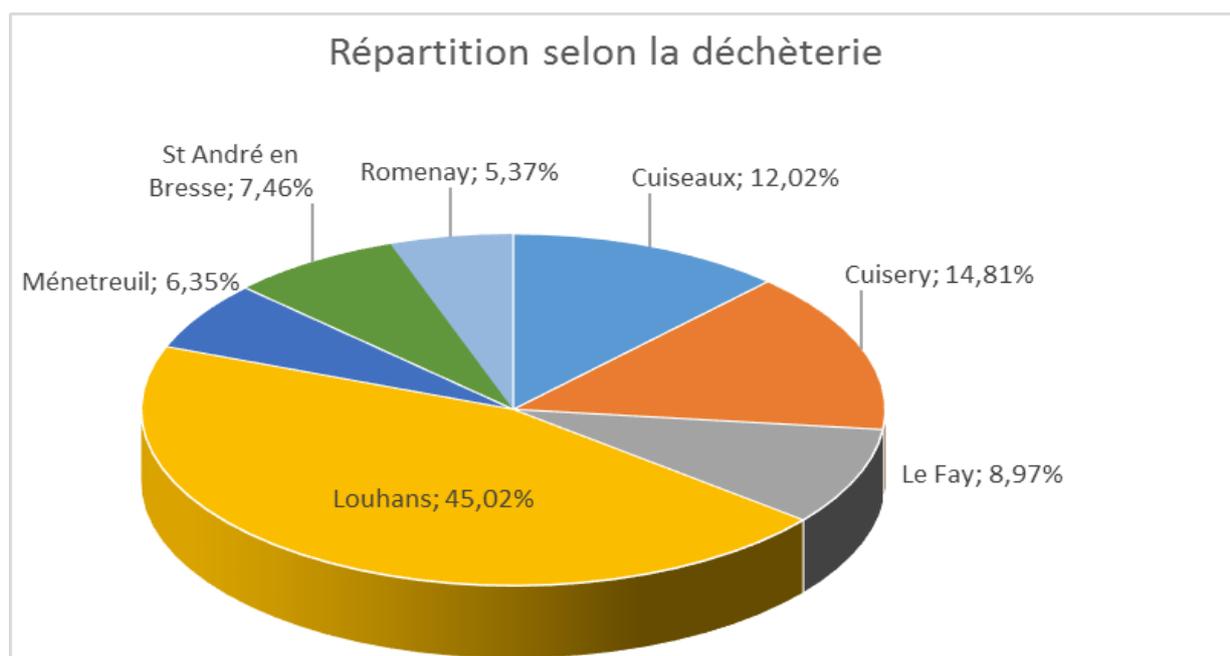
Par ailleurs la mise en place de la REP (Reprise Élargie du Producteur) mobilier fin 2014 devrait permettre la diminution de la collecte de DNR et de bois permettant des économies substantielles aux usagers du SIVOM.

Nombre de visiteurs :

déchèteries	Nombre de visites			Evolution 2014/2013
	2012	2013	2014	
Cuiseaux	18 516	21908	21 955	0,21%
Cuisery	11 356	27591*	27 620	0,11%
Le Fay	13 860	12 769	14 052	10,05%
Louhans	71 260	58 250	68 046	16,82%
Ménetreuil	9 088	9 141	11 008	20,42%
St André en Bresse	8 418	9 455	10 172	7,58%
Romenay			4602	
TOTAL	132 498	139 114	157 455	

Les chiffres de fréquentation, notamment ceux de Cuisery ne sont pas très fiables. Néanmoins la fréquentation est encore en augmentation de plus de 10% (hors Romenay)

Répartition des tonnages de déchets par déchèterie



La déchèterie de Louhans capte à elle seule presque la moitié du gisement (45%). Par ailleurs 4 déchèteries, soit 57 % des déchèteries captent 28 % du gisement seulement.

Coûts :

Catégories de déchets	Tonnage 2014	Coûts d'évacuation + traitement	Rachat
Cartons	434,60	41793 €	36 573 €
Ferrailles	650,92	0 €	55 937 €
D N R	2202,92	361 122 €	
DEEE	383,56	0 €	
Déchets verts	3951,88	186 769 €	
Gravats	1535,56	8 093 €	
Bois	1565,74	106 448 €	
Vêtements/ chaussures		0 €	
D D M	75	45 892 €	
Batteries	13,38	0 €	3 436 €
Huile alimentaire	4,77	0 €	
Huiles de vidange	4,59	0 €	
Piles		0 €	
Lampes à économies d'énergie		0 €	
Amiante-ciment / Amiante	23,57	10 005 €	
TOTAL 2014		760 122 €	95 946 €
Chiffres 2013		648 766 €	

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE DECHETS SERVICES pour le gardiennage et l'entretien des déchèteries, dans le cadre du marché de prestations de services : 228 317€ HT (209 780€ en 2013).

Entre 2013 et 2014, les coûts d'évacuation et de traitement ont augmenté de 17,16%.

Les augmentations de coût sont dues essentiellement à la hausse de l'enfouissement des DNR et à l'augmentation d'apport de déchets verts.

Augmentation du coût des DNR (enfouissement) + 82 672 €

Augmentation du coût des déchets verts + 27 569 €

Le carton n'étant pas individualisé en recette en 2013, le total des recettes n'est pas comparable. Le niveau par produit est quasi identique à celui de 2013.

D'autres coûts en déchèterie :

Après Louhans en 2008, Cuisery en 2009, Cuiseaux en 2010, Le Fay en 2011 Ménetreuil en 2012, et Saint André en Bresse en 2013 la déchèterie de Romenay, nouvelle arrivée dans le giron du SIVOM s'est vue doter d'un local à déchets dangereux pour un montant de 24 663 € HT.

4. Le traitement des déchets ménagers

	<u>MATERIAUX</u>	<u>TRAITEMENT</u>
OMr	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables : Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnets et briques alimentaires	Ils sont triés par matière au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Ruffey les Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage dans le cadre de la reprise filière.
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au SIVOM.
	Les verres	Le verre est évacué pour être trié puis recyclé vers l'usine de recyclage Veralia de Saint Gobain à Chalon sur Saône
	<u>MATERIAUX</u>	<u>TRAITEMENT</u>
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société BDS.
	Gravats	Ils sont transférés par le SIRED des 6 déchèteries vers le site de concassage à Branges de l'entreprise Marmont à Branges
	Cartons	Ils sont collectés par l'entreprise BDS de Louhans et transporté à la papeterie Norske skog à Golbey (88).
	Ferraille	Elle est transférée des 6 déchèteries vers le site de Bresse Récup' à Louhans pour être triée puis livrée aux établissements Desplat à Chalon sur Saône qui les conditionnent avant de les envoyer à la fonte.
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés par la société BDS des 6 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny.
	Bois	Il est transféré par Bresse récup' des 6 déchèteries vers Vert énergie 39 à Ruffey sur Seille, pour être transformé en plaquette pour chaufferie.
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de saint Marcel.
	Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques (DEEE)	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Derichbourg pour le compte de l'éco organisme OCAD3E puis dirigés vers les usines de recyclage selon le type (Gros Electroménagers Froid, Gros Electroménagers hors Froid, Ecrans et Petits Appareils en mélange).
	Huile végétale	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis.
	Huiles minérales	Collecte sur les 6 déchèteries par la Sevia-Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine.
	Lampes à économie d'énergie	Collecte sur les 6 déchèteries avec regroupement au SIVOM du Louhannais puis dirigées vers le recycleur.
	Batteries	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne.
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris.
Peintures, solvants	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne.	

*Société BDS = Bourgogne Déchets Services à Beaune

RECAPITULATIF :

	Tonnages 2013	Ratios 2013 (Kg/hab/an)	Tonnages 2014	Ratios 2014 (Kg/hab/an)
Ordures ménagères Résiduelles	7708,4	194,93	7 951,32	191,60
Emballages Recyclables	643,38	16,27	714,62	17,22
Journaux Magazines	974,58	24,65	1 035,64	24,96
Verre en mélange	1576,72	39,87	1 672,90	40,31
Déchèteries	10242,54	259,02	11 035,32	265,92
TOTAL	21145,62	534,74	22 409,80	540,01

Population 2013 :39 544 hab

Population 2014 : 41 498 hab

LE CHEMIN DES DECHETS: Collecte, Tri et Traitement

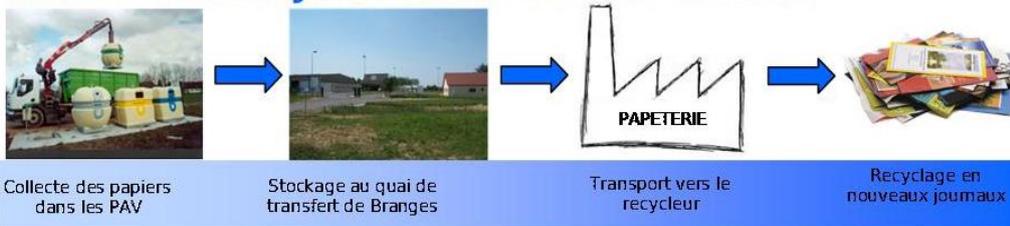
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



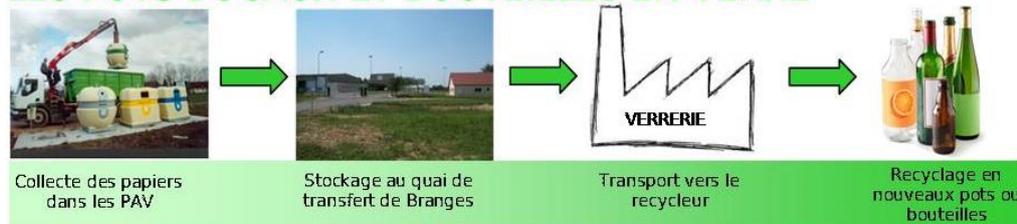
LES EMBALLAGES RECYCLABLES



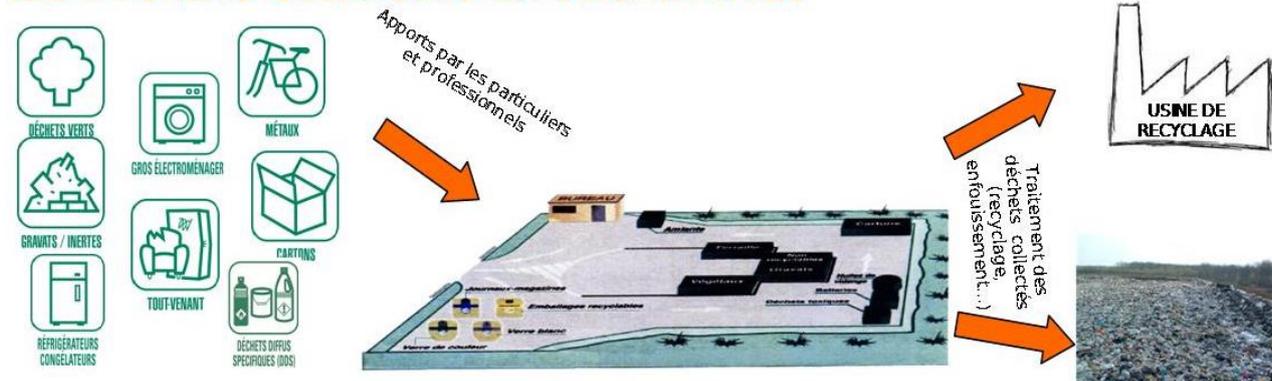
LES PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES



LES POTS BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES



5. La communication :

Les interventions scolaires :

Encore cette année, de nombreuses écoles ont été vues lors des animations scolaires proposées par la chargée de communication et de prévention, Francine GUILLEMIN. Ses animations sont basées sur des jeux relatifs aux déchets et s'adaptent à chaque classe de la maternelle au lycée.

- 2 classes de maternelle Sornay
- 4 classes de Montpont en Bresse
- 2 classes maternelles Bantanges
- 3 classes Romenay

Les nouveaux rythmes scolaires nous permettent d'intervenir également

- 2 classes de Ormes,
- 2 à Cuisery
- 1 à Montcony
- 2 à Loisy
- 4 à Huilly
- 2 en grande section Louhans

- Lycée 2 interventions de 2h sur le tri et les déchets en général

- 1 intervention avec tous les élèves du LEAP sur le tri et les déchets en général

↳ **plus de 1000 élèves vus en 2014**

D'autres interventions :

- Visite de sites (centre de tri, centre d'enfouissement et verrerie avec 20 élèves du LEAP de la Bresse.
- 2 interventions au centre aéré de Sainte Croix en Bresse (40 enfants)

Réalisation d'une vidéo pour les différents chemins de nos déchets (visible sur notre site)

6. La Prévention et la réduction des déchets :

Le SIVOM du Louhannais a signé en décembre 2009, un programme de prévention et de réduction des déchets avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône et Loire.

Ces 14 «fiches action » sont à classer dans 5 thématiques:

LA SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Fiche 1: Adapter les outils et supports de communication existants

Chaque année un article est proposé par le SIVOM aux mairies pour leur bulletin communal.

Service Intercommunal de Recyclage et d'Élimination des Déchets

Notre mission Collecte/Tri/ Recyclage:

Nos quantités d'OMr (poubelle de tous les jours) ont diminué de 2,35% en 1 an

Nos quantités d'emballages collectés en 1 an ont augmenté de 3,74% et notre tri s'améliore

↳ Grâce à vous, la redevance 2013 a diminué de **1%**

Notre mission Prévention, Réduction des déchets:

- Objectif de notre programme sur 5ans: **- 7% sur les OMA** (poubelle de tous les jours + déchets recyclables)
- Résultat à mi-parcours: **- 2.4%**

Encore quelques efforts !!! Pensez au compostage ou à éviter le gaspillage alimentaire..

Tel: 03 85 76 19 77 Fax: 03 85 74 91 20 Email: sivolouhain@wanadoo.fr www.sivom-louhannais.com

Fiche 13: Créer de nouveaux outils de communication

Primeurs Bonnefoy : le compostage il y croit !

Pour éviter la collecte, le transport et l'encombrement de nos déchets qui peuvent se dégrader naturellement, l'entreprise Bonnefoy, installée sur la zone de l'Agrestin, a décidé de franchir le pas et de laisser la main à nos concitoyens ! Désormais, les salariés vont trier les déchets généraux et remplir petit à petit des bacs de compostage de BODL.

« Nous avons estimé qu'il nous pouvait réduire leurs déchets de 40 %, voilà un beau geste éco-citoyen avec une diminution de déchets non négligeable ! Le broyat, matière indispensable pour composer, est apporté par Chantal Jouhannaud, maître composteur au SIVOM du Louhannais. Une belle collaboration et une belle résolution pour cette nouvelle année 2014 ! Si vous voulez vous investir dans un projet similaire, n'hésitez pas à contacter Chantal.Jouhannaud au SIVOM au 03 85 76 19 77 »

LOUHANS le 14/02/2014

Les lycéens pro-compostage

Des élèves du lycée d'enseignement agricole se sont engagés pour promouvoir le tri des déchets et le compostage auprès des habitants de la cité saint-claude.

Quatre élèves du lycée agricole Service aux personnes et aux territoires de l'LEAP ont choisi dans le cadre de leur formation, de présenter un projet d'action professionnelle qui traite du tri des déchets et du compostage.

Amélie, Alicia, Léo et Raphaël, en accord avec leur enseignante Rosaline Meyer et le SIVOM du Louhannais, ont pour objectif de promouvoir le tri des déchets et le compostage à la cité saint-claude.

Ce sont elles qui vont organiser au fil des semaines des réunions d'information par bâtiment. Elles ont distribué des messages dans les boîtes à lettre et interviewé mercredi soir les de leur première réunion publique avec l'ami Nicolas de Françoise Guillot.

Le 08/02/2014, les élèves ont réuni 102 personnes et les produits ont été distribués à chaque foyer pour tenter de sensibiliser au tri des déchets et au compostage.

« Ce sera toujours bon de rappeler ce que l'on doit trier dans les sacs jaunes. On print un essai de cinq litres à été distribué à chaque foyer pour tenter de sensibiliser au tri des déchets et au compostage. »

YVES CABIN (CLF)

Écologie

Des bénévoles aident au compostage

Dernièrement, plusieurs stagiaires ont été accueillis au SIVOM du Louhannais à Branges dans le cadre d'une formation de guides composteurs proposée par Christian Nanchen, formateur dans le domaine du compostage.

Il s'agit de bénévoles, qui, après avoir suivi 8 modules financés par le Conseil général de Saône-et-Loire, pourront aider les collectivités, les associations, mais aussi les particuliers, dans l'art de réaliser du bon compost. « Ce seront les relais du maître-composteur auprès de la population », explique Chantal Jouhannaud, elle-même maître-composteur au SIVOM du Louhannais. A titre d'exercice pratique, ils se sont rendus à Châteaurenaud, chez Béatrice Philippe qui a installé depuis septembre un composteur dans son jardin.

« J'ai longtemps hésité avant de me mettre au compostage, mais je ne regrette pas. Les feuilles de mes arbres fruitiers me servent de matière sèche, ce qui m'évite par ailleurs d'innombrables voyages à la déchetterie et puis j'ai diminué de moitié la quantité d'ordures ménagères », explique-t-elle, ajoutant « la poubelle est maintenant tellement légère, que l'autre jour, mon mari l'a rentrée avant le passage du camion ! »

L.F. (CLF)

Toujours une large communication par l'intermédiaire d'un article mensuel dans l'indépendant (valeur d'1/4 de pages) mais également sporadiquement dans le journal de Saône et Loire



Fiche 14: Opération « élus témoins »

LES ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

Fiche 2: Le SIVOM du Louhannais : un modèle !

LES ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)

Fiche 3: Développer le compostage domestique chez les particuliers

- Suivi des particuliers

De nombreuses animations auprès des écoles pour développer le compostage :

LEAP animation pour tout le lycée

3 classes à Frontenaud, 3 classes au Miroir 2 fois, 2 classes à La Chapelle Naude, 2 classes à Montpont en Bresse, 1 classe à Loisy, 3 classes à Romenay, 2 classes à Ormes, 2 classes agricoles au LEAP, 1 classe à Sagy soit environ 850 élèves

Des interventions également dans 2 centres aérés, Romenay et Sainte Croix mais également à l'ESAT de Montret

Fiche 4: Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles

Fiche 5: Développer le STOP PUB

LES ACTIONS DE PRÉVENTION QUALITATIVE DES DÉCHETS DES PARTICULIERS ET QUANTITATIVE DES PROFESSIONNELS

Fiche 11: Actions « produits moins nocifs »

2 ateliers « faire ses produits d'entretien » ont été réalisés avec le centre social de Louhans et celui de Cuiseaux.



Fiche 12: Actions « Moins de déchets sous les Arcades »

Les 3 premiers mois de l'année ont permis de finaliser l'action avec les commerçants avec une remise d'un label départemental, aux 26 commerçants engagés. Cette action ne s'est pas arrêtée là, le suivi est toujours en marche !!



LES ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)

Fiche 6: Diminuer les déchets de papiers dans les activités tertiaires

La commune de Louhans Chateaurenaud, par l'intermédiaire de monsieur le Maire, veut mettre en place un travail sur la réduction des déchets dans les différents services de la ville. Depuis l'été 2014, la chargée de prévention a fait des états des lieux dans chaque service pour proposer des actions de réduction des déchets, tels que les commerçants engagés sous les Arcades.

Fiche 7: Développer les pratiques d'achats générant moins de déchets

Fiche 8: Réduire le gaspillage alimentaire

Afin d'informer de façon ludique sur le gaspillage alimentaire, depuis l'année 2, nous avons commencé de travailler sur les ateliers « cuisiner ses restes ». Beaucoup d'ateliers ont été fait en année 3. En année 4 nous avons fait un seul atelier Cuisiner le pain avec le centre culturel et social de Cuiseaux (26 mars 2014)

Un atelier pour utiliser les restes de pain à cuiseaux

Notez cet article : ★★★★★

le 27/03/2014 à 05:00 | Pascale Fournier (CLP) Vu 254 fois



Un atelier pour petits et grands, en famille, avec l'intervention de Francine Guillemain, du Sivom.
Photo P. F. (CLP)

"Le pain perdu... pas perdu !" C'est le programme qui a servi de thème, mercredi matin, à un atelier proposé dans le cadre du secteur familles par le Centre culturel et social de Cuiseaux, en collaboration avec le Sivom du Louhannais. La séance a débuté par une information sur les missions du Sivom. Face aux différentes sortes de déchets, certains relevant du gaspillage alimentaire dont il est le premier témoin, plusieurs conseils étaient dispensés par le Sivom pour le limiter au maximum. D'où cet atelier avec le CCS et sa conseillère en économie sociale et familiale, Marie-Paule Bressoux, qui dans son domaine de compétences peut apporter aide et conseils à la gestion du budget d'une famille. La première séance du genre (à Dommartin) avait concerné les pâtes, ou comment les cuisiner quand il en reste.

Là, il s'agissait du pain et de recettes pour ne pas le jeter mais l'utiliser judicieusement, sous diverses formes. Seules trois familles participaient, mais la matinée était bien occupée à confectionner des sablés salés express, puis un pain autrichien, et en dessert, le traditionnel pain perdu et un pudding.

PARTAGER

Recommander 4

Tweeter 0

Envoyer à un ami

8+1 0

Fiche 9: Développer les éco-manifestations

Fiche 10: Développer le réemploi



Fruit d'un partenariat entre 3 collectivités locales (Siced Bresse Nord, Sirtom de Chagny et Sivom du Louhannais), cette recyclerie est la 1ère succursale en Saône-et-Loire de l'association A.L.C.G. (association de lutte contre le gaspillage) forte d'un savoir-faire trentenaire, fondée en 1978 à Poligny (39). Dirigée à Branges par Dominique Chaillon, la recyclerie de Bresse répond à de multiples objectifs à la fois écologiques et d'économie circulaire, sociale et solidaire, avec 10 salariés en Saône-et-Loire.

La recyclerie a été inaugurée le 24 avril 2014 avec de nombreux élus du secteur.



IV - LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu avec une part fixe par foyer et une part variable prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte
- la fréquence de la collecte

Le prorata-temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (voté en assemblée générale au moment du budget). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante des trois paramètres énoncés plus haut. **Le taux de base est fixé à 116,33 € HT pour 2014.** Il était de 116,33€ en 2013. La redevance après avoir baissé de 1% de 2012 à 2013 n'augmente pas en 2014.

Exemple de calculs de redevance :

	PASSAGE UNE FOIS PAR SEMAINE				
	NOMBRE DE TAUX DE BASE PAR FOYER				
	FIXE	VOLUME	TOTAL	HT	TTC
Foyer 1 pers	0,5	0,350	0,850	99,88	109,87
Foyer 2 pers	0,5	0,500	1,000	117,51	129,26

	PASSAGE UNE FOIS PAR SEMAINE ET UN RECYCLABLE PAR QUINZAINE				
	NOMBRE DE TAUX DE BASE PAR FOYER				
	FIXE	VOLUME	TOTAL	HT	TTC
Foyer 1 pers	0,75	0,350	1,100	129,26	142,19
Foyer 2 pers	0,75	0,500	1,250	146,89	161,58

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. Le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Pour les gros producteurs (Etablissement scolaire du 2^{ème} degré, EPHAD, ...) une redevance est votée chaque année en fonction du poids collecté estimé par le SIVOM. Ces usagers, qui sont assimilés aux ménages, peuvent à tout moment décider de ne plus profiter des services du SIVOM et opter pour une collecte par une entreprise professionnelle agréée.

Depuis 2009, le paiement de la redevance se fait en une fois dans l'année. L'utilisateur peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

Il est également possible de payer sa redevance par internet sur le site : www.sivom-louhannais.com

V - INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2014 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 4 172 170,63 € et un montant global des recettes de 4 849 266,62 € HT (dont 689 794,95 de report de 2013).

Soit un résultat positif pour l'année 2014 de 677 095,99€.

Le montant global des dépenses d'investissement est de 391 764,69€ et celui des recettes d'investissement de 429 405,37€ sans reste à réaliser. Le résultat d'investissement global est donc un déficit de 37 640,68 € (Prévu par le budget et couvert par les excédents de fonctionnement)

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2014 est de 3 082 392,86 € (2 902 428,93€ en 2013). Soit en 2014 74,27€ par usagers contre 73,40 en 2013.

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 941 495,29€ (990 773,33€ en 2013)

Annuité : 136 410,27€ (136 914,48€ en 2013) soit : Capital : 108 670,43 € et Intérêts : 27 739,84€

Coûts de la collecte et du traitement des déchets par type de collecte :

Ci-dessous la répartition des coûts par types de déchets :

Dans les différentes « **précollectes** » (Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts d'achats des conteneurs

Dans les différentes « **collectes** » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts de personnels, de camion, les amortissement du centre, des déchèteries etc...

Dans les différents « **transferts** » (OMr, Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts de personnels, de camions...

Dans les différents « **traitements** » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts d'enfouissement pour les OMr, de tri pour les emballages et les papiers journaux magazines. Pour les déchets des déchèteries, ce coût inclus aussi le transport sur le lieu de traitement.

Dans les différentes « **recettes** » (Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les rachats des différentes matières. Plastiques, cartonnets, aluminium et acier pour les emballages recyclables, verres et papiers journaux magazines. Pour les déchèteries, le carton, la ferraille et les batteries, ainsi que les soutiens des éco-organismes.

Prévention/com correspond aux coûts de personnel et des actions mises en place pour la communication et la réduction des déchets diminués des soutiens de l'ADEME et du Conseil Général.

OMR	Coût Habitant
Collecte OM	22,35
transfert OM	3,05
Enfouissement	21,41
Prévention/com	0,76
Total	47,57
Quantité	7 951,00

BCMP/PAV+PAP	Coût Habitant
2012	Coût Habitant
Précollecte	0,44
Collecte	3,60
transfert	0,74
Traitement	-5,94
Prévention/com	0,19
Total	-0,96
Quantité	714,00

Verre	Coût Habitant
2012	Coût Habitant
Précollecte	0,24
Collecte PAV	1,38
transfert PAV	0,68
Traitement	-1,37
Prévention/com	0,03
Total	0,96
Quantité	1 673,00

JM	Coût Habitant
2012	Coût Habitant
Précollecte	0,14
Collecte PAV	0,45
transfert PAV	0,29
Traitement	-2,29
Prévention/com	0,01
Total	-1,40
Quantité	1 036,00

BCMP = Tout ce se met dans le bac jaune
PAV = Collecté en Point d'apport volontaire
PAP = Collecté en porte à porte

BCMP/PAP	13 096
2012	Coût Habitant
Précollecte	0,82
Collecte PAP	5,81
transfert PAP	0,68
Traitement	-5,51
Prévention/com	0,20
Total	2,00
Quantité	207,00

BCMP/PAV	41 498
2012	Coût Habitant
Précollecte	0,18
Collecte PAV	1,77
transfert PAV	0,53
Traitement	-4,20
Prévention/com	0,12
Total	-1,60
Quantité	507,00

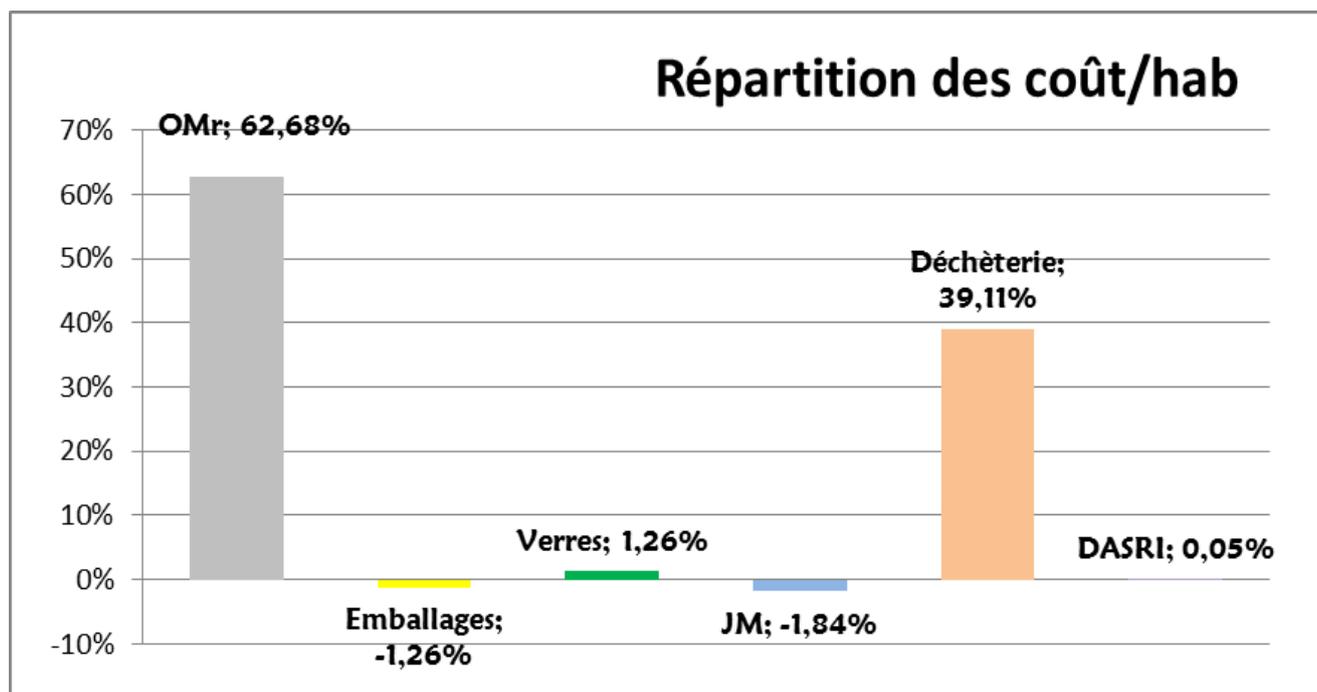
Déchetterie	Coût Habitant
Collecte	11,53
Traitement N D	16,11
Traitement D	1,47
Prévention/com	0,58
Total	29,68
Quantité	
DASRI	
Total	0,04

Coût total par habitant	75,89
--------------------------------	--------------

2013 : 71,38

JM = Journaux magazine
OMr = Ordures ménagères résiduelles
DASRI = Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Répartition des coûts par type de collecte :



Le coût à l'habitant a augmenté de 6,3% entre 2013 et 2014 essentiellement du fait de l'augmentation des coûts de traitement des OMr à Chagny et des apports supplémentaires en déchèterie (déchets verts).

Non seulement les dépenses du SIVOM pour la collecte des emballages (bac jaunes et du papier) sont intégralement couvertes par les recettes et les soutiens, mais le SIVOM dégage pour ces deux collectes un léger excédent.

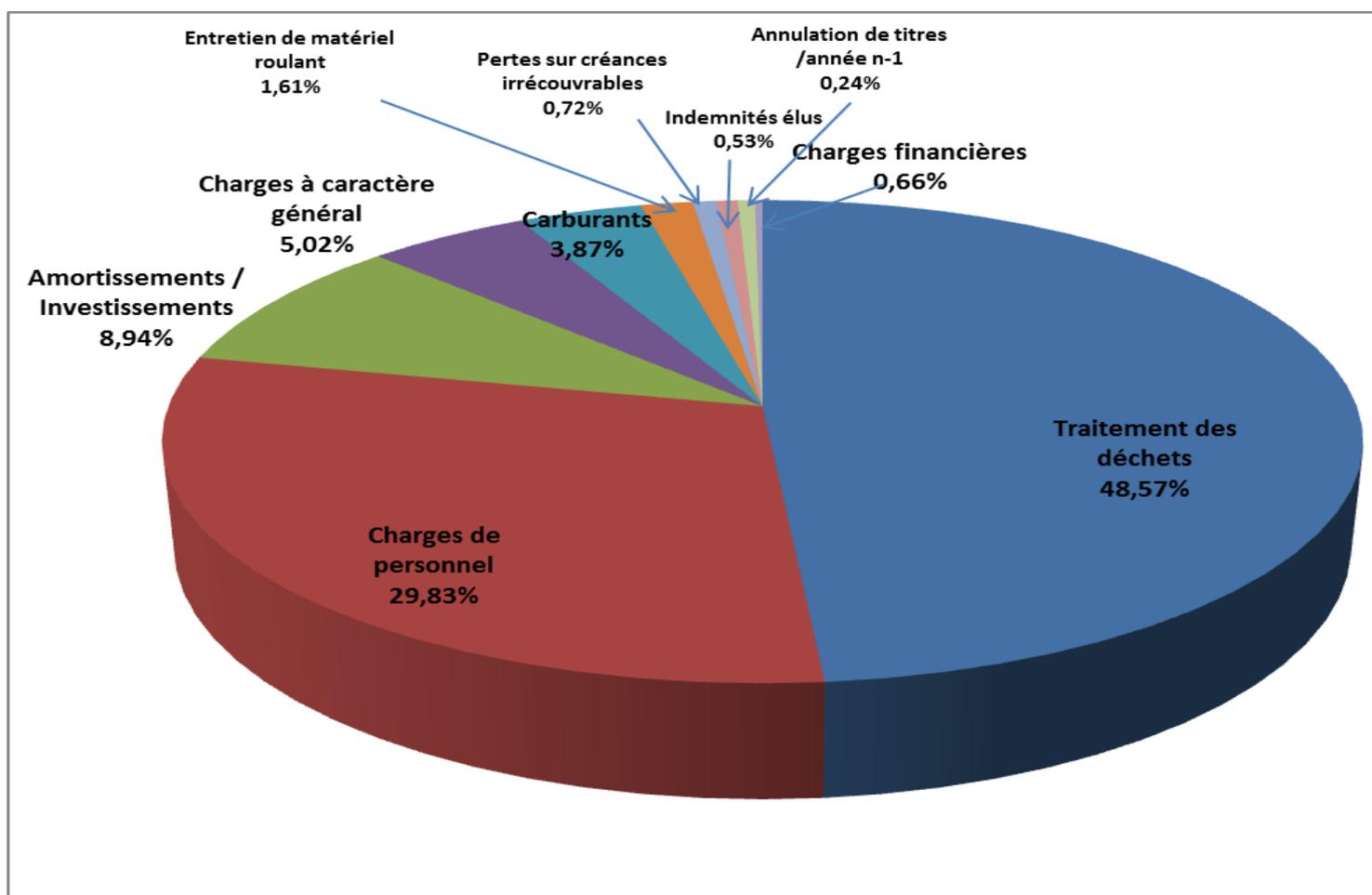
Le coût pour la collecte du verre reste minime.

Le coût de collecte des OMr est relativement contenu du fait des augmentations des tarifs du SMET.

Le coût en déchèteries augmente du fait d'un apport par habitant plus important et la prise en charge d'une septième déchèterie. Depuis 2014, le nombre de déchèterie par rapport au nombre d'habitant peut être jugé trop important. Comme cela a été noté plus haut, 4 petites déchèteries concentre seulement 28% de la collecte pour des coûts fixes proportionnellement plus importants que pour les 3 autres.

COMMENT EST EMPLOYE VOTRE ARGENT :

		2014	2013
Traitement des déchets	2 026 841,00	48,57%	44,57%
Charges de personnel	1 244 598,00	29,83%	30,76%
Amortissements / investissements	373 178,00	8,94%	11,43%
Charges à caractère général	209 330,00	5,02%	3,96%
Carburants	161 532,00	3,87%	4,04%
Entretien de matériel roulant	67 346,00	1,61%	1,64%
Pertes sur créances irrécouvrables	30 120,00	0,72%	1,42%
Charges financières	27 740,00	0,66%	0,77%
Indemnités élus	22 242,00	0,53%	0,66%
Annulation de titres /année n-1	9 882,00	0,24%	0,74%
	4 172 809,00	100,00%	



La part du traitement des déchets augmente pour avoisiner les 50 % tandis que la part des charges de personnel passe légèrement en dessous de 30%.
La part des investissements est stable aux environs de 10 %.

CONCLUSION :

Les chiffres à retenir pour l'année 2014 au service « déchets » du SIVOM :

	2013	2014	Evolution par rapport à 2013	
Ordures ménagères résiduelles (en tonnes)	7 708,40	7 951,32	3,15%	Augmentation du poids total par intégration du SIVU Romenay Ratenelle au 1 ^{er} janvier 2014
Ordures ménagères résiduelles (en tonnes) Par habitant	194,93 kg	191,60 kg	-1,74%	Légère baisse individuelle de l'OMr
Emballages recyclables (en tonnes)	643,38	714,62	11,07%	
Par habitant	16,27 kg	17,22 kg	5,84%	Amélioration continue du tri
Journaux magazines (en tonnes)	974,58	1 035,64	6,27%	
Par habitant	24,65 kg	24,9 kg	1,26%	Amélioration continue du tri
Verres (en tonnes)	1 576,72	1 672,90	6,10%	
Par habitant	39,87 kg	40,61 kg	1,86%	Amélioration continue du tri
Pourcentage d'erreurs de tri (en tonnes)	19,68	18,50		Légère amélioration de la qualité du tri
Déchèteries (en tonnes)	10 242,54	11 035,32	7,74%	Augmente plus vite que la population
Par habitant	259 kg	266 kg	2,7	Augmentation à juguler dans l'avenir
Nombre de visiteurs	139 114	157 455	13,18%	Le nombre de visite augmente plus vite que la population
Rachats matière (collecte sélective et déchèterie)	248 660,67 €	273 176 €	9,86%	Augmente après une forte baisse en 2013
Soutiens d'Eco-emballages	412 617,47 €	397 332,46 €	-3,85%	Les soutiens ont diminués
Prix de base de la redevance	116,33 €	116,33 €	+1,01%	Pas d'augmentation
Coût global de collecte et de traitement (par hab)	71,38 €	75,89 €	10,79%	Augmentation des coûts réels de 5,61%

La hausse du coût par habitant est essentiellement due à la hausse des prix d'enfouissement et à l'augmentation d'apport en déchèterie.

Le marché des déchèteries relancé en 2014 avec effet au 1^{er} janvier 2015 devrait permettre des économies. De même les tarifs du SMET ne subiront qu'une légère hausse.

Ces éléments devraient permettre de contenir la hausse des coûts en 2015.

Un travail sur l'apport des déchets verts et l'organisation des déchèteries pourra être envisagé.

Par ailleurs le travail de communication sur le tri et le programme de prévention et de réduction des déchets de 2014, le travail de fonds pour informer les usagers sur le compostage et la réduction des déchets en général devraient se concrétiser par une amélioration des pratiques des usagers dans l'avenir.

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Exercice 2014

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



Les indicateurs applicables en assainissement non collectif sont :

Indicateurs descriptifs

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

SOMMAIRE

<u>A.</u>	<u>Caractéristiques du service</u>
<u>1.</u>	<u>Organisation et mode de gestion</u>
<u>2.</u>	<u>Population desservie</u>
<u>3.</u>	<u>Mise en œuvre du service</u>
<u>4.</u>	<u>Les prestations</u>
<u>5.</u>	<u>Bilan de l'activité</u>
<u>6.</u>	<u>Evaluation du taux de conformité</u>
<u>B.</u>	<u>Financement du service</u>
<u>1.</u>	<u>Tarif des divers contrôles</u>
<u>2.</u>	<u>Tarif des prestations « entretien »</u>
<u>3.</u>	<u>Recettes de l'activité</u>
<u>4.</u>	<u>Etat de la dette</u>
<u>5.</u>	<u>Budget</u>

A) Caractéristiques du service

1) Organisation et mode de gestion

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est composé de 5 agents ; 1 agent administratif et 4 techniciens. Tous les contrôles effectués par le service sont réalisés en régie directe.

2) Population desservie

Le service intervient sur 47 communes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thècle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jovençon, Loisy, Louhans- Chateaurenaud, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratenelle, Ratte, Romenay, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles.

Le nombre d'habitations desservies par le service est estimé à près de 11 000 et le nombre d'habitants desservis est évalué à 23 000.

En 2014, les communes de Ratenelle et Romenay ont adhéré au SIVOM. Les contrôles de l'existant (1^{er} visite) sont en cours.

Commune	Total sites actifs fin 2014
BANTANGES	272
BEAUREPAIRE EN BRESSE	176
BRANGES	361
BRIENNE	213
BRUAILLES	306
CHAMPAGNAT	59
CONDAL	171
CUISEAUX	119
CUISERY	70
DOMMARTIN LES CUISEAUX	229
FLACEY EN BRESSE	197
FRONTENAUD	252
HUILLY SUR SEILLE	197
JOUDES	47
JOUVENCON	234
LA CHAPELLE NAUDE	156
LA CHAPELLE THECLE	303
LA FRETTE	138
LA GENETE	132
L'ABERGEMENT DE CUISERY	354
LE FAY	306
LE MIROIR	194
LOISY	310
LOUHANS	273
MENETREUIL	219
MONTAGNY PRES LOUHANS	224

MONTCONY	153
MONTPONT EN BRESSE	418
MONTRET	249
ORMES	285
RANCY	135
RATENELLE	84
RATTE	205
ROMENAY	86
SAGY	485
SAILLENARD	253
SAINT ANDRE EN BRESSE	37
SAINT MARTIN DU MONT	60
SAINT USUGE	502
SAINT VINCENT EN BRESSE	180
SAINTE CROIX EN BRESSE	257
SAVIGNY EN REVERMONT	340
SAVIGNY SUR SEILLE	211
SIMANDRE	388
SORNAY	553
VARENNES SAINT SAUVEUR	345
VINCELLES	210
Nb Contrôles	10948

3) Mise en œuvre du service

	Action effective	Nombre de points	Points obtenus
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	20
Application d'un règlement de service approuvé par délibération	OUI	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012.	OUI	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.	OUI	30	30
Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI	10	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	OUI	10	10
TOTAL		140	120

4) Les prestations

Le contrôle périodique de bon fonctionnement :

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif s'est achevé au 31 décembre 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 le SPANC a démarré les contrôles périodiques de bon fonctionnement. Ces derniers devront être achevés au 31 décembre 2020, soit une période de 8 ans délibérée par l'assemblée générale du SIVOM. Les premières habitations qui seront vues sont celles ayant eu un avis défavorable au diagnostic.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Cette mission est assurée en régie depuis la création du service. Lorsque des travaux de mise en place d'un assainissement (neuf ou réhabilitation) sont entrepris, le propriétaire déclare son projet au SPANC. Ce dernier effectue un contrôle de conception avant le début des travaux pour validation de projet (implantation du dispositif, dimensionnement, adaptation au terrain...) puis un contrôle de bonne exécution lorsque les travaux sont achevés (avant le remblaiement).

Le contrôle dans le cadre d'une vente

Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre d'une vente, le propriétaire doit fournir un rapport du SPANC daté de moins de 3 ans. En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur est chargé de la mise en conformité dans un délai de 1 an.

La vidange des fosses

Depuis septembre 2009, le SPANC propose aux usagers, via un prestataire agréé, la vidange de leur ouvrage d'assainissement non collectif à tarifs préférentiels.

5) Bilan de l'activité

- Les contrôles :

	2014	Cumul 2007-2014
Contrôle de la conception du neuf	55	1 723
Contrôle de la conception des réhabilitations	69	
Contrôle de bonne exécution du neuf	62	1 536
Contrôle de bonne exécution réhabilitation	66	
Contrôle de bon fonctionnement	1 487	2 963
Contrôle diagnostique	82 (Ratenelle)	10 046
TOTAL	1 739	16 268

Parmi les 1 487 contrôles périodiques de bon fonctionnement effectués en 2014, 248 contrôles ont été sollicités par les particuliers dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

- Les vidanges :

Années	Vidanges programmées	Vidanges urgentes	Total vidanges effectuées
2011	304	72	376
2012	388	35	415
2013	384	57	441
2014	462	33	482

6) Evaluation du taux de conformité

Depuis le 1^{er} janvier 2013 la grille d'évaluation appliquée est celle issue de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
Installations jugées NON-CONFORMES et présentant un risque avéré ou absence d'installation	2897 + 101 refus de visite
Installation jugées NON-CONFORMES sans risque avéré.	6035
Installation jugées CONFORMES ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité.	1915
TOTAL	10 948

Sur le territoire du SIVOM du Louhannais, environ 73% des installations sont jugées conformes ou ne présentant pas de risque avéré.

B) Financement du service

Tarif des divers contrôles

Date de la délibération	Type de contrôle	Tarif HT
26.06.2012	Contrôle conception et réalisation	185,05
26.06.2012	Contrôle périodique de bon fonctionnement	112,15
30.01.2013	Majoration refus de contrôle périodique	224,3

Tarif des prestations « entretien »

Prestation commandée Tarifs valables pour commande avant le 31/12/2015	Prix en € TTC (TVA : 10 %)* Logement de plus de 2 ans		Prix en € TTC (TVA :20%)* Autre cas	
	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente
Intervention sur une installation d'un volume inférieur ou égal à 2 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	101,77 <input type="checkbox"/>	236,45 <input type="checkbox"/>	111,02 <input type="checkbox"/>	257,94 <input type="checkbox"/>
Intervention sur une installation d'un volume compris entre 2000 et 5 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	115,14 <input type="checkbox"/>	262,15 <input type="checkbox"/>	125,60 <input type="checkbox"/>	285,98 <input type="checkbox"/>
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	17,48 <input type="checkbox"/>	17,48 <input type="checkbox"/>	19,07 <input type="checkbox"/>	19,07 <input type="checkbox"/>
Vidanges et nettoyage d'un bac dégraisseur seul tous volumes (Hors professionnels)	84,30 <input type="checkbox"/>	84,30 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>
Débouchage canalisations diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse et/ou bac dégraisseur - Tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'utilisateur)	101,77 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	101,77 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	111,02 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	111,02 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)
Dégagement d'un regard de visite non accessible	84,30 <input type="checkbox"/>	84,30 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>
Déplacement sans intervention	51,40 <input type="checkbox"/>	51,40 <input type="checkbox"/>	56,08 <input type="checkbox"/>	56,08 <input type="checkbox"/>

Recettes de l'activité 2014

Contrôles conception et réalisation	24 706,00 € HT
Contrôles périodiques de bon fonctionnement	174 218,55 € HT
Refus de visite	8 295,00 € HT
Vidanges	52 791,14 € HT
TOTAL	260 010,69 € HT

Etat de la dette

Au 31 décembre 2014 aucun emprunt n'est en cours.

Budget

Le compte administratif 2014 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 278 250,45€ HT pour un montant de recettes de 282 880,99 (dont 4 707,23 € HT d'excédent reporté de 2013) soit un résultat annuel positif de 4 630,54 € HT. Le montant global des dépenses d'investissement en 2014 s'élève 16 860,68 € HT pour un montant de recettes de 35 754,48 € HT (dont 20 574,36€ HT d'excédent reporté de 2014) soit un résultat positif de 18 893,80€ HT.

Conclusion :

Le service a eu une activité conforme aux prévisions, avec un budget parfaitement équilibré au niveau du réalisé.

Les premières décisions ont été prises en fin d'année afin de permettre l'aide à la réhabilitation portée par l'agence de l'eau. Ce nouveau service du SIVOM sera réellement efficient en 2015.